



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 13 Juillet 2011

Date de la convocation 5 Juillet 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M. BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne CLERMONT L'HERAULT : M GARROFE Gilbert, Mme MILAN Andrée, Mme THIERS Odile, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.GOUTTES Gérard, Mme MEDIANI Paquita, M.RUIZ Salvador, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, M.BOUSQUET Jean Luc LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, Mme DO Monique VALMASCLE : M.VALENTINI Gérard,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël M.REVEL Claude à Mme M SEGURA René, M FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse M.MARTINEZ Antoine à M.LACROIX Jean-Claude Mme CAZALET Claude à M GARROFE Gilbert M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.LIEB François à M. BARDEAU Francis,</p>

Objet : Réseau Jeun'Hérault – Convention de partenariat avec le Département de l'Hérault.

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil communautaire que le Département de l'Hérault est particulièrement attentif à l'évolution de la jeunesse héraultaise en favorisant sur les territoires les dynamiques d'initiative, de responsabilisation et de participation des jeunes en vue de faciliter leurs parcours vers l'autonomie et l'âge adulte.

A ce titre le dispositif du PLAJH constitue depuis plusieurs années un pivot territorial déterminant pour la consolidation des politiques « Jeunesse » locales. Ce mode d'accompagnement a permis de trouver des réponses adaptées et coordonnées aux besoins des jeunes.

Il a aussi autorisé les liens privilégiés entre le Département et les territoires, en faisant converger les modes d'interventions.

Le réseau Jeun'Hérault permet de capitaliser la dynamique créée avec les PLAJH et répond notamment à ce souci d'accompagnement durable, favorisant la poursuite d'un travail coordonné entre les acteurs.

La finalité de cette convention de partenariat est de créer avec les acteurs concernés, un espace fédérateur qui renforce la dynamique globale autour des grands enjeux liés aux besoins des jeunes, et garantit la mise en synergie des politiques jeunesse territoriales.

La Communauté s'engagera au travers de cette convention à être notamment :

- Acteur de la réflexion sur les problématiques jeunesse
- Etre force de proposition pour le développement d'actions innovantes ou modélisables
- Mutualiser les ressources, compétences et outils de connaissance dont elle dispose

Le Département quant à lui s'engagera à :

- Proposer des démarches collectives fédérant les membres autour de réponses adaptées
- Mettre à disposition des membres des outils ou moyens d'observation territoriaux
- Soutenir et accompagner le réseau Jeun'Hérault et l'action de ses membres.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et le Département de l'Hérault, selon les conditions énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.